



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI  
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

**N° 2020/71**

**Objet : EHPAD Résidence la Grèze : Affectation des résultats ERRD 2019 sur 2020**

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil l'affectation du résultat de l'ERRD 2019 de l'EHPAD Résidence La Grèze sur 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de ventiler les résultats d'exploitation de l'ERRD 2019 de l'EHPAD Résidence La Grèze comme suit :

- Hébergement :

Résultat de l'exercice = 117 675,31 €

Soit un excédent cumulé de 117 675,31 € à affecter pour 77 675,31 € en excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation et 40 000 € en compensation des charges d'amortissements.

- Soins et Dépendance :

Résultat de l'exercice = 45 400,06 €

Soit un excédent cumulé de 45 400,06 € à affecter en totalité en excédents affectés au financement des mesures d'exploitation.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.

Le Président,  
Thierry BARDOU